



AVRIL 2019

RADENAC INFOS

Mairie de RADENAC - Téléphone : 02-97-22-43-19 mairie.radenac@wanadoo.fr – site internet : radenac.fr



INAUGURATION DU BOURG

Extrait du discours prononcé par M. le Maire

Cela fait près de 25 ans que nous entendons différentes municipalités évoquer ce sujet de l'aménagement de notre cœur de bourg. Des obligations autres ont souvent fait différer ce projet. Au moment des élections de 2014, c'était le sujet phare de notre profession de foi. Il faut dire qu'il y avait un véritable besoin, que nous partions de loin. La couleur noire de notre bitume dominait vraiment partout. Historiquement, cela se justifiait par la principale activité économique de la commune à savoir les sablières – les chauffeurs poids lourds stationnant ici même pour pouvoir déjeuner au restaurant sur cette place de l'église. Le défi était important. Quatre objectifs étaient recherchés. Le premier visait à améliorer le cadre de vie de nos habitants. Deuxièmement, il nous fallait, comme partout, résoudre des problèmes de sécurité routière. Le troisième objectif devait nous permettre de trouver des solutions en matière d'accessibilité. Le dernier point noir était lié à l'artificialisation très importante du sol et visait par conséquent à favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

Dès 2014 le conseil municipal s'est penché sur ce dossier. Nous avons sollicité le concours du CAUE. C'est le cabinet d'architecte paysagiste ERSILIE avec le cabinet de maîtrise d'œuvre ECR que nous avons choisis. M. ANTIER a proposé différentes esquisses à la commission ad hoc. Cela a fait débat au sein du conseil municipal. En fonction de l'avancement de la réflexion nous avons consulté les riverains. Nous avons également fait des réunions publiques. Les modifications envisagées étaient fortes.

Les travaux ont débuté en décembre 2017 et devaient se terminer avant la fin de l'été 2018...On a juste un peu dérapé. Mais bon !!! Pour quel résultat. Je ne suis pas adepte de l'autosatisfaction mais les avis - quasiment unanimes des Radenacois et des personnes extérieures, sur la qualité de cet aménagement - confortent les choix réalisés par le conseil municipal.



D'un point de vue objectif que j'évoquais en préambule les deux premières missions semblent remplies. Par rapport à la sécurité routière, le fait d'avoir considérablement réduit la chaussée rend la circulation beaucoup plus apaisée, tout en laissant de la place pour les piétons et les circulations douces.

Le traitement paysager des espaces publics a véritablement amélioré le cadre de vie du centre bourg et contribué à favoriser la résorption de la vacance dans certaines habitations. Nous pouvons le quantifier puisque depuis le début du projet cinq maisons à vendre de notre centre bourg ont trouvé preneur et nous accompagnons un projet de reprise de commerce sur cette place de l'église dans les mois à venir.

Toutefois si nous sommes plutôt fiers de cette concrétisation nous n'oublions pas qu'elle ne serait rien sans le travail de différentes entreprises.

C'est avec plaisir que je remercie M. ANTIER du cabinet ERSILIE, M. STÉPHAN de ECR Environnement et LANDAIS de l'entreprise Pigeon. Comme souvent, suite à des appels d'offres, les relations sont, au début, très commerciales. Mais après plusieurs réunions de chantier, et il y en a eu, les relations humaines prennent le dessus. Nous pouvons aujourd'hui juger de leur savoir-faire et apprécier la qualité de leur contribution à cette réalisation. Sincères remerciements !!

Un projet comme celui-là doit évidemment trouver des financements. Le montant total de ces aménagements s'élève à 532 000 € HT.

Pontivy communauté nous soutient grâce à ses fonds de concours à hauteur de 100 000 €

Le conseil départemental nous aide lui aussi à hauteur de 25 % du projet avec en plus une aide particulière du Fond Intervention Départemental soit un montant total de 130 000 €

Le contrat de ruralité, grâce au pays, nous a permis d'obtenir 25 000 €

L'état via la DETR et au titre des amendes de police nous a aidés à hauteur de 29 000 €. Merci à tous ces financeurs.

En conséquence il en découle un reste à charge pour la commune de 252 000 € (environ 50 %). Somme pour laquelle nous avons dû faire le premier véritable emprunt depuis que je suis élu pour un montant de 200 000 €.

Je me dois aussi de remercier également Morbihan Energies pour l'effacement des réseaux aériens et pour l'éclairage public, ainsi que l'entreprise ALLEZ qui a effectué cette mission dans un très bon état d'esprit avec notre population.

Je voudrais également remercier les habitants du bourg mais aussi tous les Radenacais pour leur patience pendant cette phase de travaux.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un travail d'équipe, mes derniers remerciements iront aux différents agents de la commune pour le suivi de la partie administrative mais aussi technique de ce dossier, merci bien sûr au Conseil Municipal, à la commission travaux et en particulier à Kléber LE NORMAND, adjoint au maire, qui n'a pas dû rater de réunion de chantier.

Aussi je profite d'avoir des élus nationaux pour leur soumettre ces deux réflexions.

Je pense qu'il est primordial d'aider les primo accédants à pouvoir acheter les maisons de nos centres bourg, que l'on peut qualifier de "maisons d'occasion". Cela nous permettra de faire revivre nos cœurs de bourg sans aller consommer de l'espace agricole.

Deuxièmement, il faut nous aider à préserver nos écoles rurales. Elles sont l'âme de notre commune. Le lieu de vie. Vous avez pu voir le lien de connivence que peut entretenir une municipalité avec son école. C'est le premier lieu d'intégration des enfants et aussi des parents.

J'aurais aimé aussi évoquer la juste péréquation à trouver entre les territoires urbains et nos territoires ruraux, évoquer cette fracture de territoire si souvent exprimée ici. Cela pourrait être long, aussi je préfère conclure en louant la qualité de vie de nos milieux champêtres.

Aussi, à l'instar de Voltaire qui disait : "J'ai décidé d'être heureux car c'est bon pour la santé". Nous pourrions le paraphraser pour faire un slogan en disant : "j'ai décidé de vivre à la campagne et d'être heureux car c'est bon pour la santé". Merci

Vive Radenac

B. LE BRETON

SOMMAIRE

Le mot du maire	Pages 1 - 2
Délibérations du conseil municipal	Pages 3 -8
Etat Civil	Page 9
Urbanisme – Travaux	Pages 9-10
Informations communales	Pages 10-12
Informations générales	Pages 12-13
Actualités	Page 14
Associations	Pages 15-19
Autrefois	Page 20
Calendrier des fêtes	Pages 21-22

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2019

Date de la convocation
25/02/2019
Date d'affichage
25/02/2019
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 8
Votants :

L'an 2019, le 2 Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine (jusqu'à 10H45), M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe (jusqu'à 11H58), M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell (arrivée à 10H06).

Excusés : M. DEDIEU Philippe, Mme EVEN Magali, Mme VÉRA Aurélie

Excusés ayant donné procuration : Mme Claudine GICQUEL à Mr David GICQUEL, Mr Philippe ALLAIN à Mr Kléber LE NORMAND

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 22 décembre 2018.

Le Compte rendu du 22 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2018 : Lotissement Le Clos du Parc (Délib. 2019-03-01)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2018 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1^{er} Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de **16 403.18 €** en fonctionnement et un déficit d'investissement de **68 164.60 €** soit un déficit global cumulé de **51 761.42 €**.

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2018 : Budget Panneaux Photovoltaïques (Délib. 2019-03-02)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2018 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1^{er} Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de **498.92 €** en fonctionnement et un excédent d'investissement de **3 179.27 €** soit un excédent de clôture de **3 678.19 €**.

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2018 : Budget Commune (Délib. 2019-03-03)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2018 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1° Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de **111 891.45 €** en fonctionnement et un déficit d'investissement de **53 578.40 €**.

Objet de la délibération : Convention école Saint-Louis (Délib. 2019-03-04)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le versement de la subvention dans le cadre de la convention avec l'école privée Saint-Louis.

L'effectif à prendre en compte est de 84 élèves dont 36 en maternelle et 48 en élémentaire.

Il est proposé de verser à l'École St-Louis, une subvention d'un montant de **58 792.00 €** au titre du contrat d'Association.

Le Conseil Municipal pour l'année 2019 décide à l'unanimité de verser à l'École Saint-Louis une subvention d'un montant de **58 792.00 €**.

Objet de la délibération : CDGFPT : Organisation de la médecine professionnelle et préventive (Délib. 2019-03-05)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la nouvelle convention d'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Il est précisé que le coût facturé de la visite médicale est de 72 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la nouvelle convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Objet de la délibération : CDGFPT : Conventions d'accès aux services facultatifs + accompagnement à la gestion des données personnelles et nomination d'un délégué à la protection des données (Délib. 2019-03/06 & 07)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour bénéficier des services facultatifs proposés par celui-ci et notamment de la mise en place de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). De plus, le conseil municipal décide que le délégué désigné par la commune sera celui du centre de gestion du Morbihan.

Objet de la délibération : Vote des taux des contributions directes - Année 2019 (Délib. 2019-03-08)

Après délibération et exposé des produits escomptés, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de 2019 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.34 %

Foncier bâti : 16.77 %

Foncier non bâti : 44.85 %

Objet de la délibération : Aide sociale à l'hébergement (Délib. 2019-03-09)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission aide sociale réunie le 28 février 2019 a étudié deux dossiers d'aide sociale à l'hébergement.

Ces dossiers concernent deux personnes dont une à la Résidence les 4 couleurs à Loudéac (22600) et l'autre dans un Foyer Occupationnel d'Accueil (FOA) à PLERNEUF (22170).

Objet de la délibération : Loyer : Résidence Alexis LOUER (Délib. 201-03-10)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que loyer de la résidence Alexis LOUER facturé par Bretagne Sud Habitat est de 1 230.58 € au 01 janvier 2019.

Sur proposition de la commission aide sociale, le conseil municipal décide de fixer à **153.82 €** le montant du loyer dû par les résidents à compter du **1er mars 2019** et d'appliquer à compter du **1er janvier 2020** le **montant du loyer facturé par Bretagne Sud Habitat**.

Objet de la délibération : Travaux : Accessibilité des différents bâtiments communaux (Délib. 2019-03-11A & B) + Demande de subvention

Monsieur le Maire rend compte de la consultation relative à la mise en conformité de l'accessibilité des différents bâtiments communaux.

Deux entreprises ont répondu à la consultation à savoir Breiz Access solution et la SARL LAURENT.

Monsieur le Maire précise que les travaux portent sur les édifices suivants : Mairie, Eglise, Bibliothèque, Stade et la salle Saint-Fiacre. Ces travaux consistent notamment par la mise en place des pictogrammes, de dalle podotactile

mais aussi la matérialisation d'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal retient le devis de Breiz Access Solution pour un montant de 11 714.80 € H.T. et sollicite les différentes subventions pour la réalisation de ces travaux.

Objet de la délibération : Subvention : Travaux Eglise (Délib. 2019-03-12)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de bénéficier d'aide pour les travaux de mise en conformité de l'Eglise conformément à l'avis de la commission d'arrondissement de sécurité.

Le coût des travaux est estimé à **27 000.00 € H.T.**

Il est proposé au conseil municipal de solliciter les différentes subventions pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal sollicite toutes les aides pouvant être attribuées pour financer ces travaux et notamment auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Frais de fonctionnement écoles (Délib. 2019-03-13)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant de la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques de :

- Commune de SAINT-JEAN BRÉVELAY est de **2 600.23 €** pour 1 élève correspondant à 1 285.87 € pour l'année 2016 et 1 314.36 € pour l'année 2017 (enfant scolarisé à l'école maternelle),

- Commune de Rohan est de **1 486.56 €** pour 2 élèves ;

- Commune de RÉGUINY est de **7 929.13 €** pour 6 élèves en classe maternelle et 5 en classe élémentaire.

Le conseil municipal prend acte de la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires conformément à la délibération 2017-02-07A du 08 février 2017.

Objet de la délibération : Subventions aux associations et participations 2019 (Délib. 2019-03-14)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes :

Subventions :

- Ecole du Plasker de Locminé	465.00 €
- Chambre des métiers et de l'Artisanat Vannes	50.00 €
- La Banque alimentaire	300.00 €
- Association Plein Air	55.00 €
- ACCA de Radenac	575.00 €
- Amicale des pêcheurs de Radenac	475.00 €
- Association Anciens combattants de Radenac	350.00 €
- Association Radenac Sports Loisirs	80.00 €
- La Vigilante	1 000.00 €

Participations :

- Banque alimentaire (Adhésion/cotisation 2019)	80.00 €
- Comice Agricole du pays de l'oust (0.38€*1073)	407.74 € (A titre indicatif cf. délib. du 22/12/2018)
- Association Maires du Morbihan	307.54 €
- ADMR Réguinty et sa région	1 415.00 € *
- Fond Départemental du FSL (Conseil Départ.)	107.30 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes : "Kevrenn Bro Logunec'h, Les Restos du Cœur, AFSEP(sclérose en plaques), ATES (économie sociale et solidaire), GEM L'Harmonie, Radio Bro Gwened, AFM Téléthon, ADAPEI (Les Papillons Blancs), EM2S (Entente Morbihannaise du Sport Scolaire), Rêves de clown, Solidarité Paysans, Secours Catholique, UD des Sapeurs-Pompiers du Morbihan, Eau et rivières, EFFAIT (Ecoute familiale information toxicomanie), FAVEC, La ligue contre le cancer, Association des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne, AFP du Morbihan, Amicale AG2R de la vallée de l'Oust, Judo Club de Josselin, Twirling Club Guégon, Bus épicerie (Mme CAIL et Mr GENATCHE)

* Le conseil municipal est informé que le montant de la subvention pour l'ADMR ne sera pas versé cette année afin de compenser le coût des travaux d'aménagement du bureau mis à disposition.

Il est précisé que monsieur David GICQUEL s'est abstenu pour le vote de la subvention pour l'Association Radenac Sports Loisirs et monsieur Kléber LE NORMAND pour le vote de la subvention pour la Vigilante.

Objet de la délibération : Divers : Abattage de chêne + Peinture local ADMR (Délib. 2019-03-15)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les demandes, d'une part d'abattage d'un chêne dans la rue du Tertre et d'autre par la rénovation du local ADMR basé à l'étage de la Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'abattage d'un chêne situé en limite de propriété de la Résidence Désiré Ethoré et valide le devis d'Alain PASCO d'un montant de 2 480.00 € H.T.

Objet de la délibération : Vente d'une partie de la VC 2013 à Saint-Fiacre (Délib. 2019-03-16)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Madame Anne-Marie RIBOUCHON résidant au 25 Saint-Fiacre en vue d'acquérir une partie de la voie communale n° 203 (une bande d'environ 1.50 m de largeur) qui borde sa propriété (parcelle ZV 84).

Monsieur le Maire précise que l'article L141-3 du code de la voirie routière stipule que "les délibérations concernant le classement et le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie".

Considérant que le déclassement de la partie de voie n'a pas d'incidence sur la desserte ou sur la circulation assurées par cette portion de voie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déclasser une partie de la voie communale n° 203 située à l'intérieur de l'agglomération "Saint-Fiacre" et de fixer à **2.50 €** le prix du mètre carré.

INFORMATIONS

- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain conseil municipal pour le vote des budgets 2019 au 28 mars 2019 à 20H00 et engage une réflexion sur les différents travaux et achats à programmer à savoir :

- Travaux de voirie (50 000 €), Eglise (27 000 €), Accessibilité des différents bâtiments communaux (12 000 €), Réfection du Pont Meur (solde) ; Etude d'aménagement de sécurité : Bois de Lambilly, la Bottine ;
- Achat de matériel de signalisation (5000 €), Tracteur Epareuse (60 000 €), remplacement du matériel roulant (fourgon, tondeuse ...) ;
- Pour l'école Saint-Louis prévoir la participation pour le spectacle de rue lors de l'inauguration du centre bourg mais aussi l'équipement de tableaux numériques ;
- Pour le personnel communal intégrer la participation à la prévoyance comme cela est fait dans le privé.
- Devenir du jardin près de la bibliothèque (jardin partagé ?).

- DIVERS

*** Terrain rue de la Maladrie**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le lot A à bâtir dans la rue de la Maladrie est à nouveau disponible.

Mr Léon JENIE a appelé le 25 février pour préciser qu'il renonçait à cette acquisition.

* **Nettoyage des locaux** : une démonstration d'une auto laveuse a été réalisée à la salle Saint-Fiacre (le coût d'une acquisition est de 2 450 € H.T.)

*** Inauguration du Centre bourg**

Il est rappelé que l'inauguration du centre bourg se déroulera le samedi 30 mars à 11 H 00 avec la participation des enfants de l'école Saint-Louis. La population est cordialement invitée à y participer.

*** Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Par délibération du 25 février 2019 le conseil communautaire de Pontivy Communauté a arrêté le projet de plan local d'urbanisme intercommunal. L'approbation de ce document devrait intervenir en décembre 2019.

*** Travaux d'alimentation d'eau potable**

Des travaux d'alimentation d'eau potable ont démarrés pour une durée de 6 semaines en partant du Herbon jusqu'à la Chouanière en PLEUGRIFFET. Il est prévu le remplacement d'une bouche à incendie.

*** Grand débat national**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le registre mis à disposition du public n'a recueilli aucune remarque ni mention.

*** Elections Européennes**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les élections Européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 18.

Séance du 28 mars 2019

Date de la convocation
22/03/2019
Date d'affichage
22/03/2019
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 8
Votants :

L'an 2019, le 28 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme VÉRA Aurélie.

Absente : Mme EVEN Magali

M. LE BRETON Pierrick, M. DEDIEU Philippe

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de bordereaux supplémentaires relatifs à l'achat d'un tracteur épaveuse, de travaux à la salle Saint-Fiacre et de l'Eglise ainsi que la participation à protection sociale des agents.

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 02 mars 2019.

Le Compte rendu du 02 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Affectation des résultats : Budget Commune (Délib. 2019/03A/01)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget de la Commune soit **111 891.45 €** :

- au compte 002 "excédents de fonctionnement" la somme de **891.45 €**,

- au compte 1068 "excédents capitalisés" la somme de **111 000.00 €**.

Objet de la délibération : Vote des Budgets Primitifs 2019 (Délib. 2019-03A-02 +03 + 04)

Les 3 budgets (Lotissement Le Clos du Parc, Panneaux Photovoltaïques et Commune) sont votés à l'unanimité.

Les budgets s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Commune	650 655.00 €	559 372.00 €
Lotissement Le Clos du Parc	94 567.78 €	136 329.20 €
Panneaux Photovoltaïques	4 323.00 €	10 578.00 €

Objet de la délibération : Le Clos du Parc : Subvention d'équilibre (Délib. 2019/03A/05)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre pour le budget du lotissement Le Clos du Parc d'un montant de 10 000.00 €.

Objet de la délibération : Demande de subvention et participation (Délib. 2019/03A/06)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter le complément des subventions et participations suivantes :

Subventions :

- Association Saint-Fiacre (1073 * 0.55 €) 590.15 €

Il est précisé que monsieur Bernard LE BRETON, n'a pas pris part au vote pour cette subvention.

Participations :

- Association Maires du Morbihan (1073 * 0.296€) 317.61 €

-7-

Cette décision annule et remplace celle du 02/03/2019

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention du Judo Club du Val d'Oust.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Frais de fonctionnement école publique de Locminé + Transport visite à la ferme (Délib. 2019/03A/07)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- le montant de la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de Locminé est de

-7-

562.98 € pour 2 élèves.

- le coût du déplacement pour la visite de la ferme de M. et Mme LE DOUARIN par les cars LE NET de RÉGUINY est de **90 € TTC** pour les élèves de l'école Saint-Louis.

Le conseil municipal prend acte de la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires ainsi que le coût de transport pour la visite de la ferme de M. et Mme LE DOUARIN conformément aux délibérations 2016-05-05 du 12 mai 2016 et 2014-04-02 du 11 avril 2014.

Objet de la délibération : Achat tracteur épareuse (Délib. 2019/03A/08)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le devis de l'entreprise CLAAS Bretagne Sud de Pontivy relatif à la fourniture d'un tracteur équipé d'une épareuse.

Il est précisé que le coût de cet équipement est de l'ordre de 59 000.00 € H.T.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide l'acquisition d'un tracteur équipé d'une épareuse.

Objet de la délibération : Divers : Vélux + Volet roulant (Délib. 2019/03A/09)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis relatifs à la fourniture et pose de velux avec store d'occultation à la Salle Saint-Fiacre pour un montant de **1 908.00 € TTC** par la SARL MAHIEUX et la fourniture et pose d'un volet roulant à la salle des Lutins ainsi qu'un filtre opacifiant pour la salle de pause pour un montant de **1 409.40 € TTC** par les Fermetures KERESPARS.

Objet de la délibération : Participation à la protection sociale complémentaire (Délib. 2019/03A/10)

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités locales peuvent si elles le souhaitent contribuer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette dernière vient ainsi en complément du régime de protection sociale dit de base, garanti en France à tout citoyen.

La protection sociale complémentaire recouvre deux risques :

- le risque santé, à savoir les atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité ;
- le risque prévoyance, à savoir les risques liés à l'incapacité de travail à l'invalidité et au décès.

Monsieur le Maire propose de participer aux risques prévoyance dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à compter du 1er mai 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Prévoyance Maintien de salaire labellisée.

Objet de la délibération : Eglise : Travaux toiture (Délib. 2019/03A/11)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le devis de la SARL MAHIEUX Couverture relative aux travaux de couverture et de gouttières de l'Eglise et précise que le coût des travaux est de 6 170.00 € H.T.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la réalisation des travaux de toiture et de gouttières par la SARL MAHIEUX.

INFORMATIONS

12- Divers

- Conservatoire de musique

Le conservatoire de musique organisera le 14 juin 2019 une animation à la chapelle Saint-Fiacre.

- Inauguration du bourg

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'invitation relative à l'inauguration du bourg qui se déroulera samedi 30 juin 2019 à partir de 11H00 avec un spectacle des enfants de l'école Saint-Louis.

- Conteneurs OM rue des Boulards

Monsieur Philippe ALLAIN fait remarquer que les conteneurs situés dans la rue des Boulards mériteraient d'être éloignés de l'armoire électrique.

-8-

- Résidence Alexis LOUER

Monsieur le Maire précise que depuis l'arrivée de madame Marie Thérèse LE QUINTREC le 22 mars 2019, le domicile partagé Alexis LOUER est dorénavant complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

-8-

ETAT-CIVIL

Naissances

Le 1^{er} février à NOYAL-PONTIVY, A'Ama RANGIMAKEA, 1, rue du verger

Le 6 avril à VANNES, Lyanna YRIART, 33, rue Anne de Bretagne

Le 7 avril à PLOERMEL, Chloé ORTIZ, 11, La Bottine

+ 2 autres naissances le 8 et le 15 février (les parents n'ont pas souhaité la publication dans le bulletin municipal).

Décès

Le 9 février à NOYAL-PONTIVY, Noël ALLAIN, 89 ans, Allée des hortensias.

Le 2 mars à RADENAC, Marie POCARD veuve LE BRETON, 90 ans, domicile partagé.

Noël ALLAIN



Toujours au service de sa commune du fait de sa profession de boulanger, Noël a aussi été membre du conseil municipal pendant 18 ans dont 12 en tant qu'adjoint. Il a fait partie de plusieurs associations dont l'A.E.P. où il fut trésorier, au sein de l'association familiale rurale, de la Vigilante, délégué de la commune et de la paroisse auprès de l'association des fêtes internationales de Saint-Fiacre, secrétaire et trésorier de la société de chasse, dévoué à la paroisse.

Noël était un homme de fidélité et de confiance. Il était titulaire du Diplôme d'honneur du Mérite régional, départemental et communal. Il a reçu la médaille de la commune le 10 janvier 1999. Merci Noël !

Avis de mention de décès

Le 19 février à PLUMELIN, Georges NAYL né à Kergal le 17 octobre 1931

Le 19 mars à MALESTROIT, Julia FAUCHEUX veuve THIBOULT, née à Kergoff le 6 mars 1939.

URBANISME

Permis de construire

M. Damien LE CALLONNEC, 5, Drénidan, EXTENSION

SARL de Kerludan, Kerludan, 2 SILOS

Déclarations de travaux

M. Christian LAMOUR, le Resto, DIVISION DE PARCELLE

Mme Bernadette JÉGO, 12, Cassac, DIVISION DE PARCELLE

M. Dominique CONNAN, 2, Clos Neuf Cassac, DIVISION DE PARCELLE

SCI LE BRIS, 5, rue du souvenir, BUREAU + création d'une ouverture

TERRAIN A VENDRE

Le clos du parc :

dernier lot d'une superficie de 714m² au prix de 15 € le m² soit un prix global de 10 710 € hors frais notariés

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie

au 02-97-22-43-19

TRAVAUX

Travaux d'entretien de décompactage et de regarnissage des terrains de football au stade du Bois de Lambilly.



VOIRIE 2019

Programme prévisionnel

- Aux abords de la mairie et aménagement de l'espace de manœuvre situé devant l'atelier communal impasse des hortensias,
- Réfection des deux extrémités de la rue Charles de Foucauld,
- La rue des lavandières et le parking attenant,
- La route en impasse située à Nespy,
- La route en impasse située à Kerentrech,
- La route du carrefour de Kernazel à Coëtdevent.

HAIES

La haie située derrière le bâtiment du presbytère et longeant la rue des boullards étant devenue difficilement accessible pour sa taille annuelle compte-tenu de sa hauteur a été supprimée et broyée.



INFORMATIONS COMMUNALES

CHIENS ET CHATS EN DIVAGATION

"Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26.

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière".

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Chacun est responsable

Les sacs et autres déchets déposés en dehors des bacs ou colonnes sont considérés comme des **dépôts sauvages**.

C'est un acte répréhensible qui peut faire l'objet d'une amende pouvant atteindre **1 500 €** en fonction des circonstances (Code Pénal : R 632.1 et R 635-8).



RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes gens et jeunes filles nés en avril 2003 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille afin de se faire délivrer l'attestation de recensement militaire (obligatoire pour les inscriptions à la conduite accompagnée, aux concours, examens, entrée dans les écoles...).

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Tout d'abord, prendre rendez-vous dans une mairie habilitée à délivrer les cartes d'identité :

- A PONTIVY au 02-97-25-81-20
- A LOCMINE au 02-97-60-00-37
- A JOSSELIN au 02-97-22-24-17

Compléter un formulaire CERFA papier ou compléter une pré-demande sur internet (imprimer le récapitulatif et l'amener le jour du rendez-vous) en



vous connectant sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés en tapant **ANTS** dans votre barre de recherche.

Pièces nécessaires :

- Le dossier papier ou la pré-demande (site ANTS),
 - 1 photo d'identité sans lunettes, récente
 - L'original d'un justificatif de domicile récent – de 1 an (avis d'imposition, taxe d'habitation, taxe foncière, facture d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe ou portable...)
 - L'ancienne carte d'identité (présenter l'original) en cours de validité ou périmée depuis – 5 ans.
- Pour les personnes hébergées (y compris chez les parents) :
- L'attestation sur l'honneur complétée par l'hébergeant,
 - La pièce d'identité de l'hébergeant (l'original)
- Pour les plus de 23 ans, un courrier adressé à l'intéressé à l'adresse de l'hébergeant, courrier de pôle emploi, missions d'intérim, bulletins de salaire....

Si vous avez perdu votre carte d'identité :

- Extrait d'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance
- Un timbre fiscal de 25 €
- Une déclaration de perte

Des pièces supplémentaires :

- Pour les femmes mariées et les mineurs : le livret de famille original
- En cas de veuvage : un acte de décès du conjoint
- Le jugement de divorce des parents pour les enfants mineurs s'il y a lieu
- La carte d'identité (présenter l'original) d'un des parents pour les enfants mineurs

La remise de la nouvelle carte d'identité ne se fera que sur restitution de l'ancienne

Pour refaire une carte d'identité délivrée après le 1^{er} janvier 2004, vous devez présenter un justificatif de départ à l'étranger ou avoir changé d'adresse. Sinon, le renouvellement est impossible

AUTHENTIFICATION DE SIGNATURE

Elle sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur des actes sous seing privé. La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document. Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile et présenter : la pièce à légaliser et une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature. L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devrez signer au guichet devant l'agent. La démarche est gratuite.

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2019, la Société STGS assure la gestion de l'eau potable en remplacement de la SAUR sur notre commune.

Tél. 24 h/24 – 7j/7 – Tél. 09.69.32.69.33.

Tous les usagers ont reçu un courrier de STGS pour les informer du changement avec les modalités de règlement qui sont indiquées dans ce courrier.

NOUVEAU



ELECTIONS EUROPEENNES

Dimanche 26 mai 2019

De 8 H à 18 h

Salle Les Lutins,

3, rue du moulin à vent

INFORMATIONS GÉNÉRALES

OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE intercommunale

Horaires d'été, à partir du 1^{er} avril :

- LUNDI de 14 H à 18 H30
- MERCREDI de 14 H à 18 H 30
- SAMEDI de 9 H 30 à 12 H et de 14 H à 18 H 30



DÉCHETS VERTS

Réglementation : Il est rappelé que les déchets verts produits par les particuliers sont assimilés à des déchets ménagers. Le brûlage est interdit. Les déchets verts doivent être valorisés, broyés ou déposés à la déchetterie.

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Le mercredi et le samedi, le TAD (transport à la demande) vient vous chercher à domicile et vous dépose au lieu de votre choix : à PONTIVY (la Plaine, la gare), au pôle hospitalier de KERIO, aux centres bourgs de BRÉHAN, ROHAN, NOYAL-PONTIVY, CLÉGUÉREC.

Ticket : 2 € par trajet (prévoir la monnaie et payer directement le conducteur)

Carte de 10 voyages : 15 €

- 4 ans = gratuit. -12 ans = accompagné. Ticket aussi valable sur le réseau PONDIBUS.

Comment faire ?

- **Réservez votre voyage au 0 800 01 01 56 au plus tard à 17 h la veille de votre départ**

- Indiquez votre adresse, l'heure, le nombre de passagers et l'arrêt que vous souhaitez rejoindre. Si vous souhaitez un véhicule aménagé pour les personnes à mobilité réduite, signalez-le.

- Le jour J, soyez prêt 5 min avant le départ.

- Pour le retour, présentez-vous à l'arrêt, 5 min avant l'heure convenue. Le TAD vous reconduit à domicile.

Mercredi et samedi : ALLER - horaires d'arrivée aux points d'arrêt 9 h 30 / 10 h 30 / 14 h

RETOUR - horaires de départ aux points d'arrêt : 12 h / 16 h / 18 h. Annulation au plus tard à 17 h la veille.

P.L.U.i

Le projet de **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** a été arrêté à l'unanimité par les élus de Pontivy Communauté le 25 février dernier. Il va désormais entrer dans la phase de consultation. Une enquête publique est prévue pour se dérouler au cours des mois de juin et juillet prochains.

Entrée en phase de consultation

Conformément aux modalités qu'elle s'était fixée, Pontivy Communauté et les 25 communes membres ont mis en œuvre une large concertation avec les habitants tout au long de la procédure afin de prendre en compte autant que possible, dans l'élaboration du projet, le ressenti et les attentes des habitants et des différents acteurs du territoire.

Après plus de deux ans et demi de travail, ce document, qui définit la politique d'occupation des sols à l'échelle des 25 communes de la communauté, va désormais être soumis à la consultation.

Courant mars 2019, il sera mis en ligne sur le site de Pontivy Communauté et transmis aux personnes publiques associées qui auront jusqu'à la fin du mois de mai pour effectuer d'éventuelles remarques. Le projet de P.L.U.i fera ensuite l'objet d'une enquête publique en juin et juillet 2019. Propriétaires, habitants, entreprises, associations pourront eux aussi faire part de leurs remarques, observations ou demandes au cours des permanences qui seront organisées dans les communes et au siège de Pontivy Communauté, mais également sur le site internet de la communauté, par mail ou par courrier.

Ensuite, le projet définitif, éventuellement modifié selon les recommandations de la commission d'enquête, sera soumis au vote des élus de l'intercommunalité en décembre 2019.

Le P.L.U.i sera alors applicable aux 25 communes à partir de janvier 2020.

Quels changements pour notre territoire ?

Pour rappel, le P.L.U.i a été élaboré en suivant trois axes : une dynamique territoriale à affirmer par un développement ambitieux ; une attractivité territoriale à consolider ; et un territoire durable aux ressources à préserver et au cadre de vie à mettre en valeur.

Dans dix ans, Pontivy Communauté devrait compter 50 650 habitants sur son territoire, soit 340 nouveaux habitants par an en moyenne. 2 450 nouveaux logements sont prévus dans le P.L.U.i pour les accueillir d'ici 2029. Un peu moins de la moitié devrait apparaître en densifiant les zones déjà urbanisées (rénovation, terrains vacants...). Et 54% devraient être réalisés en consommant de nouveaux espaces, sans que cela ne dépasse un total de 102 ha répartis sur l'ensemble des communes. Pour les entreprises, 140 ha seront réservés au développement économique pour les dix prochaines années.

Plus d'informations :

Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan, 56 300 PONTIVY

Tél : 02 97 25 01 70 – www.pontivy-communaute.bzh

TARIF TRANSPORT SCOLAIRE 2019/2020

SCOLAIRES subventionnés			
CATEGORIE DE TARIFS	année	1er trim.	2è et 3è trim.
1/2 Pensionnaires			
Tarif 1 - plein tarif	135 €	45 €	90 €
Tarif 1B - tarif réduit	107 €	45 €	62 €
Tarif 2 - hors secteur	165 €	55 €	110 €
Vannes Agglo	135 €	70 €	65 €
Internes			
Transports conventionnés	75 €	33 € ⁽¹⁾	42 € ⁽²⁾
Duplicata carte de Transport Scolaire	10 €		

DON DU SANG A RÉGUINY

- Mardi 30 avril
- Vendredi 12 juillet
- Jeudi 21 novembre

⁽¹⁾ 1^{er} trimestre ou 1^{er} paiement

⁽²⁾ en sus du 1^{er} trimestre, sinon : 54 € (33 € + 21 €)

ACTUALITES



Réception des nouveaux habitants et remise de récompenses aux bénévoles pour le fleurissement des croix et calvaires le samedi 26 janvier, à la salle Les Lutins.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les élus de Pontivy Communauté ont débattu de l'orientation budgétaire de la communauté de communes le mardi 5 février, à la salle Les Lutins à RADENAC.



19 MARS 2019

Pour poursuivre leur travail sur le Souvenir Français, les élèves de l'école ont rencontré M. le Maire pour l'interroger sur le Monument aux Morts. Ils ont pu regarder les registres d'état civil de ces morts pour la France.

VISITE D'UNE FERME

A l'occasion du comice agricole qui va se dérouler sur la commune le samedi 29 juin 2019, les élèves de l'école ont visité la ferme de M. et Mme Christophe LE DOUARIN à Kervenallec, en présence de M. le Maire, Mme Claudine GICQUEL, adjoint, du président du comice M. Guénaël LE TRIONNAIRE et autres responsables.



RENCONTRE AVEC Mme LE PEIH



Les CM1-CM2 ont participé à l'opération "Le Parlement des enfants", organisé par l'Assemblée Nationale en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale. Après avoir étudié le fonctionnement du Parlement et avoir visité l'Assemblée Nationale, ils ont été amenés à rédiger une proposition de loi sur le bon usage du numérique. Pour clôturer ce travail, Mme LE PEIH, députée de notre circonscription, est venue les rencontrer le lundi 1^{er} avril, afin d'expliquer son rôle et ses missions.

ASSOCIATIONS

La galette des rois de l'association **GYM-MUSCULATION** a eu lieu le vendredi 25 janvier et a réuni plus de 90 personnes.



AMICALE DES PECHEURS

Assemblée générale



R.A.J.

Le concours de belote, traditionnellement organisé par Radenac Association Jeunesse a eu lieu le samedi 16 mars.

Les heureux gagnants du concours sont Guy et Alain. Durant l'après-midi, ce sont au total 16 équipes qui se sont réunies pour passer un bon moment.

Tous les joueurs sont repartis récompensés à l'issue du concours et ravis de leur après-midi.

Les membres de l'association comptent les retrouver l'année prochaine.



En attendant, la chasse à l'œuf se déroulera le dimanche 21 avril

BIBLIOTHEQUE

En ce début de nouvelle année, au lendemain des vacances scolaires, ces petits élèves de maternelle et C.P. de l'école Saint-Louis ont assisté très attentivement à une séance de lecture de contes et autres histoires. Et aussitôt après, ils se sont empressés de choisir leurs livres en prêt sur les étagères qui leur sont réservées au sein de notre bibliothèque municipale.



CLUB DES FOUGERES

Le club compte 100 adhérents. L'assemblée générale du club s'est déroulée le mardi 5 février 2019 : Rétrospective de l'année 2018, bilan financier, élection du tiers sortant.

Nouveau bureau

- Président : M. Jean-Claude GUYOT
- Vice-Président : M. Marcel LORENT
- Trésorier : M. René VERBRUGGEN
- Secrétaire : M. Hervé LE CAM

Membres : M. Michel COBIGO, Mme Monique COBIGO, Mme Leslie BURGESS, M. Lesley BURGESS, Mme Maryvonne GUYOT, Mme Louise LORIC, M. Claude LE CORVIC, M. Marc LÉONARD, Mme Nicole BOULLÉ, Mme Marie-Claire OLLIVIER.

Sortie programmée le mardi 28 mai : Tour du Golfe



Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis ...



Janvier/Février/Mars

- ♦ Séances de piscines pour les GS/CP/CE1 et CE2



Février/Mars

- ♦ Séances de cirque pour toute l'école afin d'organiser un spectacle de rue en vue de l'inauguration du bourg de Radonac.



- ♦ Séances de musique, animées par une professionnelle du conservatoire de Pontivy, pour tous les élèves de l'école.

- ♦ Défilés dans les rues de Radonac et passage au domicile partagé ainsi qu'à la mairie pour le Carnaval.



- ♦ Journées au collège Ste Joanne d'Itrac pour les CM2.

- ♦ Portes pédagogiques des CE1/CE2 au musée de l'école de Bothoa afin de revivre une journée d'écolier comme dans les années 30.



- ♦ Visite d'une ferme élevant des vaches laitières.



Avril

- ♦ Visite de la députée de notre circonscription, Mme Le Polh, auprès des élèves de CM1/CM2.

Et encore beaucoup d'autres projets à venir pour la fin d'année ...



Rappel : Collecte de papiers tous les mois.

A.P.E.L. Ecole Saint-Louis

L'A.P.E.L. a lancé la vente de sacs réutilisables élaborés avec les dessins de chacun des élèves.

Vous pouvez vous procurer ces sacs par le biais des membres de l'A.P.E.L.
apel.radenac@gmail.com



COMITE DES FETES



le podium des plus jeunes coureurs récompensés

Le podium du Grand Prix Jean ROBIC, en compagnie de M. Edouard BIHOUEE, invité d'honneur, ancien coureur professionnel qui a participé au Tour de France et tout nouveau résident à RADENAC.

Le Grand Prix Jean ROBIC 2019 restera dans les annales du fait des conditions météorologiques tempétueuses que seuls une soixantaine de coureurs ont affrontées. Merci à tous les courageux signaleurs et bénévoles qui ont bravé le vent et la pluie pour assurer la sécurité.



COURSE HOMMAGE ANGE ROUSSEL

le 14/04/2019 organisée par Pontivy Communauté avec le soutien du comité des fêtes et de ses bénévoles



A.C.C.A.

Concours de pêche à l'étang privé de Quillian, sous un soleil radieux le dimanche 31 mars 2019.

VIGILANTE

Çà y est, les beaux jours sont arrivés !

Les jeunes de l'école de foot ont pu sortir des salles de sport et refouler les terrains

Pour les grands aussi, c'est la dernière ligne droite. Et il ne faudra rien lâcher jusqu'à fin mai. Après de bons résultats, en début d'année, l'équipe A sort de la zone rouge mais tout reste à jouer pour le maintien en D2.

L'équipe B qui a enchaîné 5 victoires de suite se replace dans le groupe de D4 ;

La Vigilante remercie la municipalité pour les travaux de décompactage et regarnissage effectués sur les terrains.

Allez les jaunes et verts !!!

Manifestations à venir :

- Jambon à l'os à emporter : samedi 4 mai,
- Assemblée générale : samedi 1^{er} juin
- Tournoi : dimanche 9 juin



RADENAC
Samedi 4 MAI

**JAMBON
À L'OS**

À EMPORTER

Dès 18H à la salle
des fêtes de Radenac

Organisation : "La Vigilante Radenac"
IMPRIME PAR NOS SOINS

RADENAC 
Stade de Lambilly
Inscriptions à partir de 13h30 au terrain
Joueur 5€, Visiteur 3€

4 terrains
(par poules)

**DIMANCHE
9
JUN
2019**

A partir de U15

**TOURNOI
DE FOOT**
CONSOLANTE GRATUITE

Boissons,
Sandwichs
et Frites

5 Joueurs + 2

1000€ de Prix ...
et de nombreux lots

Organisation:
LA VIGILANTE

AUTREFOIS





Raymond BILLY, ?, ?, Véronique MAUGAN (CONAS), Mathilde GUILLO (LAMOUR), Bernadette MICHARD (GUILLO), ?, ?,
Joachim LORENT, ?

CALENDRIER DES FETES

AVRIL			
Dimanche	21	CHASSE A L'ŒUF	R.A.J.
MAI			
Mercredi	1	Randonnée pédestre + vide greniers	COMITE DES FETES
Samedi	4	Plats à emporter (jambon à l'os)	VIGILANTE
Dimanche	5	CONCOURS DE PECHE	AMICALE PECHEURS
Jeudi	23	LOTO	CLUB DES FOUGERES
JUIN			
Samedi	1	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	VIGILANTE
Dimanche	2	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	A.C.C.A
Dimanche	9	TOURNOI	VIGILANTE
Vendredi	14	Conservatoire de musique	Chapelle St-Fiacre
Samedi	29	COMICE AGRICOLE	Etang
Dimanche	30	KERMESSE	O.G.E.C.
JUILLET			
Dimanche	7	LOTO	CLUB DES FOUGERES
AOUT			
Dimanche	25	PARDON de Saint-Fiacre	PAROISSE
SEPTEMBRE			
Samedi	7	BALL TRAP	A.C.C.A
Dimanche	8	BALL TRAP	A.C.C.A
Jeudi	12	LOTO	CLUB DES FOUGERES



2 €

enfant jusque
12 ans

Dimanche 21 avril 2019

De 14H à 17H

Salle des Fêtes
de RADENAC

Organisation RAJ

RADENAC

1er MAI 2019

VIDE-GRENIERS

De 8H30
à 18H00

Entrée gratuite

Restauration sur place

Salle
des
Fêtes



Emplacement intérieur ou extérieur (non couvert) :
3€ le m² avec table et 2€ le m² sans table

Renseignements/Inscriptions : 06 86 76 32 19

Organisé par le COMITE DES FETES de RADENAC

Ne pas tenir sur la seule affiche

RADENAC ⁽⁵⁶⁾

Mercredi 1^{er} MAI 2019

Randonnée Pédestre

du Muguet



4 circuits: 5 - 10 - 12 - 15 kms

Inscriptions sur place : 4€00

à partir de 7h30 à la salle des fêtes

Ouverture des circuits de 8 heures à 10h30

Un café sera offert aux participants avant le départ.
Ravitaillement prévu sur circuits, un sandwich et une boisson à l'arrivée.

Renseignements : 06 86 76 32 19

Organisée par le comité des fêtes de RADENAC

Imprimée par nos soins

RADENAC

Salle St Fiacre

Judi 23 Mai 2019



Ouvert
à tous !

Organisé et animé par le Club des Fougères

**BONS D'ACHATS
PANIER GARNIS
ET NOMBREUX
AUTRES LOTS**

1 Carton : 2.50€

4 cartons : 10€ + 1 gratuit

buvette et gâteaux sur place

